



Dans un communiqué rendu public ce 16 mai, la Confédération africaine de football (CAF) informe de la disqualification de l'équipe de Sao Tomé-et-Principe des éliminatoires de la CAN 2023 pour avoir enfreint le règlement de la Covid-19.

«L'équipe de Sao Tomé-et-Principe est accusée d'avoir enfreint le règlement Covid-19 de la CAF, en alignant un joueur inéligible lors du match du 24 mars 2022 entre Maurice et Sao-Tomé comptant pour les éliminatoires à la Coupe d'Afrique des Nations Total Energies 2023. Ledit joueur ne s'est pas soumis au test PCR obligatoire d'avant-match et n'a pas été en mesure de fournir aux officiels un résultat de test PCR effectué dans la fenêtre de 72 heures requise pour participer au match », lit-on dans le communiqué l'instance suprême du football africain.

Par conséquent, «le Jury Disciplinaire de la CAF a reconnu la Fédération de Football de Sao Tomé-et-Principe coupable de n'avoir pas respecté le règlement de la Coupe d'Afrique des Nations et impose un forfait à l'équipe de Sao Tomé», ainsi qu'une amende de 10 000 dollars, précise le communiqué. En parallèle, l'Île Maurice repêchée, prend officiellement la place de Sao Tomé-et-Principe. Elle rejoint le Nigeria, la Sierra Leone et la Guinée Bissau dans un groupe A.

La Fédération santoméenne de football (FSF) a pour sa part, indiqué sur sa page Facebook

qu'elle fera appel auprès de l'instance africaine et de la Fédération internationale de football association (FIFA). « *Comme [la FSF] n'est pas d'accord avec la décision, elle demandera immédiatement les raisons de celle-ci afin de déposer un recours auprès de la FIFA et de la CAF* ».